

Ecole Primaire
Publique
Impasse des écoliers
01160 DRUILLAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 10 / 11 / 2014



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur Sébastien COLLET *			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Michaël FLOQUET	*		
Maire : Jean-Luc Emin	*		
Conseiller municipal : Raphaëlle Bernardinis, Carole Buffet	*		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Sophie Guénot	*		
Laurence Petit	*		
Florent Vernay	*		
Nadège Colomb	*		
Sophie Bouchot	*		
Un des maîtres du RASED : Agnès Chappau	*		
D.D.E.N : Mme Movand	*		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Durand Arnaud	*		Murtin Mélanie
Arnaud Florence	*		Ferroillet Olivia
Maurand Delphine	*		Navarro Emilie
Page Jean-François	*		Thurissey Sébastien
Mercier Stéphanie		*	Woillet Anne-Laure *
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM : Sandrine Vey	*		
Représentant périscolaire : Sylvie Mas	*		
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 17 / 11 / 2014

Le président, directeur de l'école
M Floquet

Le secrétaire, (enseignant)
Nom : F Vernay

Le directeur installe le conseil d'école et ouvre la séance à 18h15.

Sont excusés : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Pascale Banse responsable commission enfance jeunesse et Stéphanie Mercier, représentante de parents d'élèves.

Tour de présentation de chacun et félicitations aux nouveaux parents élus.

1. Bilan de la rentrée 2014 :

L'école compte 122 élèves à la rentrée 2014. C'est une progression de +11 par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par une hausse de la démographie et par un nombre de dérogations accordées plus important que les années précédentes.

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions, la mise en œuvre de la réforme ayant été bien préparée.

Les quelques ajustements nécessaires, notamment pour le déplacement des élèves de la cantine aux APC, ont été réalisés dans les premiers jours.

Attention toutefois au point suivant : le directeur a constaté à plusieurs reprises que des élèves jouaient sans surveillance dans la cour de l'école avant l'heure d'accueil. Un rappel est effectué sur la responsabilité de chacun. Les parents ne peuvent pas laisser leurs enfants pénétrer dans la cour de l'école avant 13h50 les lundis, jeudis et vendredis et 13h35 le mardi. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas d'accident survenu à un enfant qui se serait introduit dans la cour de l'école avant l'heure d'accueil.

2. Présentation du dispositif « caché-trouvé » mis en place dans la classe de PS MS avec le RASED :

Agnès Chappau, enseignante au sein du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, présente le dispositif « caché-trouvé » mis en œuvre dans la classe de PS MS. Il vise à développer la permanence de l'objet caché dans l'esprit de l'enfant à travers des situations de jeux. Concrètement, l'objet caché est bien présent sous le tissu qui le cache, mais l'enfant ne le comprend pas. Pour lui, il a disparu. Ce dispositif l'amène donc à construire la permanence de l'objet. C'est une étape primordiale dans le développement de l'enfant. Cela permet de développer ensuite de nombreuses compétences dans le domaine mathématiques notamment. Ce dispositif a lieu tous les lundis matins. Ce travail se fait suite à une discussion entre la maîtresse de la classe et Agnès Chappau. Ce n'est pas pour palier à des difficultés propres aux élèves de Druillat, mais pour étendre un dispositif au maximum de classes dans notre secteur.

3. Bilan des élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le 10 octobre dernier. Une seule liste était constituée. 32 parents seulement ont voté, ce qui correspond à 18% des suffrages exprimés. C'est presque trois fois moins que les années précédentes sans que cela soit explicable. Le directeur regrette le manque de participation bien qu'il n'y ait qu'une liste.

La création d'une boîte mail pour les représentants de parents d'élèves n'a pas amené de questions de la part des parents.

4. Adoption du règlement intérieur :

Le document à lire est distribué. Il est annoté de manière à ce que les participants puissent le comparer à celui de l'année précédente. Des modifications ont été apportées suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Quelques points nouveaux ont aussi été rajoutés car le document de cadrage, sur lequel s'appuie le directeur pour élaborer ce règlement intérieur, a évolué. Il fallait donc prendre en compte les modifications.

Après lecture, le document est approuvé à l'unanimité des votants.

Il sera soumis en double exemplaire aux familles pour signature : un exemplaire restera à la maison, un autre sera rendu à l'école.

5. Discussion sur l'application de la réforme des rythmes scolaires :

Le directeur fait le point sur cette mise en œuvre à l'école de Druillat. Cela se passe bien car nous avons pris le temps de construire un projet cohérent incluant tous les partenaires. Les élus municipaux sont satisfaits aussi de cette première période. Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'application de la réforme ainsi que les choix effectués par l'équipe municipale. Ce sont des choix faits pour respecter au mieux le rythme de l'enfant et pour ne pas désorganiser les familles en modifiant les horaires d'arrivée et de sortie de l'école. Il rappelle aussi que le fonds d'amorçage, créé pour permettre aux communes de percevoir une somme de 50 € par élève pour la mise en œuvre des TAP, est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016. L'organisation

paraît convenir globalement. Les élus restent à l'écoute de toute question relative à cette réforme.

6. Présentation des projets à venir :

Pour l'école :

- Un projet sur les matières (papier, tissu, carton, terre, eau, matières recyclables, etc...) va animer toute l'école cette année. Nous travaillerons avec Mathilde Lagrange, notre musicienne intervenante pour proposer un spectacle en fin d'année avec une exposition des œuvres créées en arts visuels.
- Un projet de participation importante à la cérémonie du 11 novembre dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre : exposition et chanson avec les CM2.
- Les classes de GS, CP et CE1 ont déjà bénéficié de 10 séances d'activités aquatiques au centre Laure Manaudou dans le cadre des séances d'EPS. Un retour très positif cette année, avec des modules d'apprentissage mieux adaptés et des maîtres nageurs plus à l'écoute des élèves. Les progrès sont très significatifs cette année encore.
- Un projet pour le cycle 3 de classe découverte au château de Guédelon. Les classes de CE2, CM1 et CM2 partiront 3 jours fin mai. Le financement est assuré en grande partie par le sou des écoles, et une petite participation pourra être demandée aux familles.

Par classe :

- La classe de PS MS et la classe de MS GS iront aux soieries Bonnet à Jujurieux. Un spectacle sera accueilli à l'école pour ces deux classes également. Enfin, les MS GS iront certainement visiter la déchetterie.
- La classe de CP CE1 participera cette année encore au projet THEA de l'OCCE. La classe participera aussi à des ateliers scientifiques au mois de janvier et au cross BDSR au printemps.
- La classe de CE2CM1 participera aux Petites Scènes Vertes et ira voir un spectacle de musique gitane. Elle est aussi inscrite au projet « Percussions », mené par Mathilde Lagrange au niveau départemental. La classe découverte sera le temps fort de la classe cette année.
- La classe de CE1 CM2 aura souvent des sorties différentes selon le niveau. Il y a déjà eu la participation à la commémoration du 11 novembre. Un travail important a été réalisé en classe pour pouvoir être prêt. Un projet cirque est à venir. La classe participera aussi à des ateliers scientifiques en janvier. La classe découverte sera le temps fort des CM2 cette année.

7. Questions diverses :

La coopérative scolaire a terminé l'année scolaire précédente avec un bénéfice de 508, 11 €

Les enseignants demandent à la municipalité de procéder au changement d'adresse administrative de l'école. Elle est toujours située dans l'impasse des écoliers, ce qui pose parfois problème pour les livraisons et les rendez-vous avec des personnes extérieures : des personnes se présentent dans l'impasse et ne peuvent pas entrer, d'autres passent par l'entrée côté parking, d'autres encore passent côté mairie... Comme la boîte aux lettres est sur le parking de l'école, il faudrait se faire domicilier à cette adresse, mais le parking ne porte pas de nom et n'est pas référencé, ce qui rend impossible la domiciliation sur le parking pour l'instant.

Les représentants de parents d'élèves soulèvent les questions suivantes :

* Est-il possible d'inscrire ponctuellement ses enfants à la cantine sans participer ensuite au TAP, tout en bénéficiant d'un moyen de garde de 13h05 à 13h50 (une garderie). La réponse de la municipalité est négative, les personnels communaux sont déjà tous engagés sur d'autres activités à ce moment. Ensuite, il est fait remarqué que le coût d'une heure de garderie serait supérieur, s'il était facturé, à une séance de TAP.

* un point est demandé sur le retour de Christelle Lafont sur le poste d'ATSEM. Il est précisé qu'elle effectue un mi-temps thérapeutique pour une durée de 2 mois, reconductible. Pauline Lochet est donc l'ATSEM de la classe le matin et pour le temps de cantine, puis c'est Christelle Lafont qui prend le relais jusqu'à 16h15.

La séance est levée à 19h40.